

SERRIS, le 22/02/2013

### **AUX PARENTS D'ELEVES**

#### SERVICE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

SECTEUR ENSEIGNEMENT

Affaire suivie par : Claude HUMBERT Nos réf.: DG/GL/DA/CH/NP/066115

# COURRIER D'INFORMATION « INSCRIPTION AUX « ÉTUDES SURVEILLES » EN ECOLE ELEMENTAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe par la présente des modalités d'inscription aux Etudes Surveillées dans les écoles élémentaires.

L'inscription à cette prestation est <u>obligatoire</u> et se réalise <u>trimestriellement</u>. La fiche d'inscription est à remettre au service Maélis avant le 15 mars 2013 pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2012- 2013.

Ceci implique qu'une inscription devra être effectuée avant le début du trimestre concerné afin de permettre à tous les enfants serrissiens de recevoir un encadrement de qualité.

Les familles ont le choix entre deux forfaits qui sont :

- Une fréquentation pour 4 soirs par semaine
- Une fréquentation pour 2 soirs par semaine à jours fixes

La facturation devient donc un forfait trimestriel et s'élève pour la période :

• 3<sup>eme</sup> trimestre : du <u>mardi 2 avril au</u> <u>vendredi 28 juin 2013</u> = 42 soirs

4 soirs : 55.86 euros et 2 soirs : 27.93 euros

Les enseignants accepteront uniquement les enfants inscrits auprès du service Maëlis qui reste à votre disposition aux horaires habituels de la mairie pour toutes informations complémentaires.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Le Maire adjoint chargée de l'Enseignement

Noura BELLILI

## Inscription jusqu'au <u>15 MARS 2013</u> Au service Maélis – Hôtel de ville

# PERIODE DU mardi 2 avril au vendredi 28 juin 2013 $3^{ m ème}$ trimestre

# ETUDES SURVEILLEES SERVICE ENFANCE ENSEIGNEMENT

**1.60.43.52.26** 

(Un imprimé par enfant)

## L'inscription aux études surveillées est trimestrielle et une facturation forfaitaire.

NOM DU RESPONSABLE (pour l'établissement de la facture) :
Mme / M. NOM :
<b>a</b> :
N° de badge
ENFANT:
NOM : Prénom :
Date de naissance :
Ecole :
Classe fréquentée 2012/2013 :
CHOIX DU FORFAIT
Forfait 4 soirs par semaine :
Forfait 2 soirs par semaine au choix mais fixe :
Lundi  mardi  jeudi  vendredi

> <u>Régime alimentaire et allergie</u> :	
PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE ET A CHERCHER VOTRE ENFANT (SI AUTRE QUE RESP NE PAS OUBLIER DE NOUS SIGNALER TOUT CHANGEMENT ÉVENTUE	UTORISÉE À VENIR ONSABLES 1 ET 2)
NE PAS OUBLIER DE NOUS SIGNALER TOUT CHANGEMENT ÉVENTUE PAR ÉCRIT	L EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE
Mme / M. NOM :	
<b>2</b> :	
Mme / M. NOM :	
<b>**</b> :	
L'INSCRIPTION AUX ETUDES SURVEILLEES	VAUT ACCEPTATION
DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE LE	
Date d'inscription, le	signature de l'enfant
"Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative libertés, vous avez le droit d'exercer un pouvoir d'ac données vous concernant. Pour exercer ce droit, conta	cès et de rectification des